



Conditions d'affectation des taux différenciés de 2026

Adhésion LUCYA by AXA



En 2026, l'épargne présente sur le support en euros de votre contrat bénéficiera du mécanisme de **participation aux bénéfices différenciée**.

Ainsi, le taux de participation aux bénéfices⁽¹⁾ du support en euros de votre contrat **sera différent** en fonction de la **part de l'épargne de votre contrat investie sur des supports en unité de compte** hors supports d'attente⁽²⁾.

En respectant les conditions décrites ci-dessous, le taux de participation aux bénéfices⁽¹⁾ attribué à l'épargne investie sur le support en euros de votre contrat sera au minimum égal à :

Taux de base⁽³⁾ + 0,50 %, si la part de l'épargne investie sur des supports en unités de compte, hors supports d'attente⁽²⁾, est supérieure ou égale à **45 %**.

Ces conditions sont valables pour l'année 2026 uniquement.

Ces conditions devront être respectées, sur l'année 2026, c'est-à-dire en moyenne sur la base de l'épargne constatée à chaque fin de trimestre et ce quelle que soit l'évolution des marchés financiers. Par ailleurs, elles devront également être respectées après toute opération éventuelle (rachat, versement, réorientation d'épargne) effectuée entre le 31 décembre 2026 et la date d'attribution de la participation aux bénéfices (soit au plus tard le 1^{er} avril 2027, conformément aux dispositions de votre contrat).

Les investissements en unités de compte doivent toutefois toujours être en cohérence avec votre situation, vos objectifs, votre horizon de placement et votre profil d'épargnant.

Nous vous rappelons que l'investissement sur les supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Les montants investis sur les supports en unités de compte ne sont pas garantis par l'assureur, qui ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

(1) Taux de participation aux bénéfices (revalorisation minimale incluse), net de frais de gestion et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

(2) Support « AXA Court Terme AC » (CODE ISIN : FR0000288946) ou support « AXA Court Terme I » (CODE ISIN : FR0010956581) ou autre support d'attente référencé.

(3) Le taux de participation aux bénéfices différencié (revalorisation minimale incluse) servi aux clients ne respectant pas les critères d'éligibilité, exprimée en taux annuel, net de frais de gestion maximaux prévus par le contrat et des dotations aux provisions et réserves légales et réglementaires, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

